

ENTREPRISES

TARIFS

au 1^{er} août 2017

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
ALGÉRIE

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Conditions appliquées à la clientèle Entreprises

Tarifs en vigueur au 01/08/2017

Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des entreprises.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits / services les mieux adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos agences Société Générale Algérie.

Toute prestation non prévue dans cette brochure fera l'objet d'une facturation préalablement négociée.

Les tarifs des opérations sont exprimés en DZD HT.

Conformément à l'alinéa 13 de l'article 02 du code des taxes sur le chiffre d'affaires, toutes les opérations réalisées par la banque sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 19% (taux en vigueur depuis le 01/01/2017).

TBSGA (Taux de Base Société Générale Algérie) : Taux de référence fixé par la banque (taux révisable, fixé à 6.40% HT l'an à compter du 1er décembre 2009).

Marge : Selon maturité et appréciation du dossier.

Le taux appliqué à nos concours ne pourra dépasser le taux excessif publié par la Banque d'Algérie pour chaque catégorie de crédit, à la date de son octroi.

SOMMAIRE

1 VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN L'OUVERTURE ET LA VIE DU COMPTE	4
Ouverture, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	
2 VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	5
Abonnement mensuel aux services de banque à distance Monétique	
3 VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÈGLEMENTS	6
Virements Chèques Effets Espèces	
4 VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	8
Commissions diverses Crédit documentaire Remise documentaire Garanties internationales	
5 VOS FINANCEMENTS	10
6 VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS	11
Dépôts en devises Dépôts en dinars Autres services	
7 FRAIS DIVERS	11
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	12
GLOSSAIRE	13
COMMENT RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS	15

1 | VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

L'OUVERTURE ET LA VIE DU COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Ouverture de compte	Gratuit	/
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	Gratuit	/
Délivrance de chèque	Gratuit	/
Délivrance lettres chèques (Carnet de 100)	3 000 / Carnet	/
Clôture de compte	Gratuit	J-1
LES RELEVÉS DE COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Trimestriels envoyés par courrier	Gratuit	/
Supplémentaire retiré au guichet	300 / Relevé	J-1
LA TENUE DE COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Frais de tenue de compte en dinars	900 / Trimestre	J-1
Commissions de mouvement	0,10 % calculée sur le montant des opérations au débit du compte (Plafond : 50 000 / Trimestre)	J-1
Frais de tenue de compte Compte En Dinars Algériens Convertibles -CEDAC-	2 000 / Trimestre + 0,10 % calculé sur le montant des opérations au débit du compte (Plafond : 20 000 / Trimestre)	J-1
Frais de tenue de compte Intérieur Non Résident - INR -	2 000 / Trimestre	J-1
Frais de tenue de compte devises	Gratuit	/
Gestion d'un compte capital	15 000	J-1
Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue	5 500	J-1
SERVICE EN AGENCE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Procuration / mandataires	1 000 + timbre fiscal	J-1
Attestation de solvabilité	20 000	J-1
Attestation tout type (sauf attestation de solvabilité)	4 000	J-1
Duplicata (avis de débit, crédit...)	150 / Avis	J-1

2 | VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT MENSUEL AUX SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	Commissions DZD HT	Date de valeur
<p>SogeC@shNet</p> <p>Dispositif de sécurité supplémentaire</p> <p>Reporting sur comptes autres banques</p>	<p>Pack base: 1 900 Pack +: 3 000</p> <p>100 / Dispositif</p> <p>1 000 / Banque</p>	<p>J-1</p>
<p>SOGECASH WEB</p> <p>(Destiné aux grands groupes ayant des besoins spécifiques de gestion de trésorerie)</p>	<p>4 800 (Avec 2 Tokens Offerts) + 500 DZD HT/Mois pour chaque Token Supplémentaire</p>	<p>J-1</p>
<p>SG@Trade</p>	<p>12 000 / An</p>	<p>J-1</p>
<p>Sogecash InfoSwift International (MT 940)</p>	<p>5 000</p>	<p>J-1</p>
<p>MESSAGI PRO SWIFT</p>	<p>300</p>	<p>J -1</p>
MONÉTIQUE	Commissions DZD HT	Date de valeur
<p>Installation du Terminal de Paiement Electronique «TPE»</p>	<p>Gratuit</p>	<p>/</p>
<p>Location du TPE</p>	<p>1 500 / Mois</p>	<p>J-1</p>
<p>Location du TPE GPRS</p>	<p>2 300 / Mois</p>	<p>J-1</p>
<p>Frais de transaction</p>	<p>Montant de la transaction ≤ 2 000 : 2 Montant de la transaction ≥ 2 000 : 6</p>	<p>J-1</p>

3 | VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÉGLEMENTS

VIREMENTS	Commissions DZD HT	Date de valeur
LES VIREMENTS ÉMIS		
Virement de compte à compte même agence Société Générale Algérie	60	J - 1
Virement en faveur d'un client d'une autre agence Société Générale Algérie	100	Veille calendrier jour d'exécution
Virement en faveur d'un client d'une autre banque et CCP	220	Veille calendrier jour d'exécution
Virement ARTS	0,05% (Min. 1 500 , Max. 5 000)	Veille calendrier jour d'exécution
LES VIREMENTS REÇUS		
Virement reçu d'une autre agence Société Générale Algérie	Gratuit	J + 1
Virement reçu autres banques	Gratuit	J + 1
Virement reçu (ccp/ trésor public/ trésor wilaya)	Gratuit	J + 1
Virement reçu ARTS	Gratuit	J + 1
LES VIREMENTS PERMANENTS		
Ouverture d'un dossier de traitement d'un virement permanent	1 500 / Par ouverture de dossier	J - 1
Nivellement (remontée de solde)	1 000 / Dossier + 500 / Nivellement	J - 1
VIREMENTS MULTIPLES		
Forfait sur opération de virements multiples	200	J - 1
Virement multiples au sein de la même agence	Gratuit	J - 1
Virement multiples vers autres agences Société Générale Algérie	Gratuit	J - 1
Virement multiples vers autres banques ou CCP	30 / Bénéficiaire autre banque ou CCP	J - 1
Forfait Vir Express	300	J - 1
CHÈQUES		
Commissions DZD HT		
Date de valeur		
ENCAISSEMENTS		
Remise de chèque tiré sur les caisses Société Générale Algérie	100	J + 1
Remise de chèque tiré sur une autre banque	220	J (Date d'échéance) + 1
Emission de chèque de banque pour un client Société Générale Algérie	1 000	J + 1
Annulation de chèque de banque	1 000	J + 1

CHÈQUES	Commissions DZD HT	Date de valeur
RÈGLEMENTS		
Rejet chèque impayé inter agence	300	J - 1
Rejet chèque impayé autre banque	800	J - 1
Rejet chèque pour défaut de provision	2 000	J - 1
Rejet de chèque autre motif	Gratuit	J - 1
Opposition sur chèque / chéquier	1 200 / Opposition	J - 1
EFFETS	Commissions DZD HT	Date de valeur
ENCAISSEMENTS		
Remise d'effet tiré sur les caisses Société Générale Algérie	120 / Effet	J (Date d'échéance) + 1
Remise d'effet tiré sur une autre banque	320 / Effet	J (Date d'échéance) + 2
RÈGLEMENTS		
Effet remis à l'escompte par un client Société Générale Algérie retourné impayé	2 200	Jour échéance effet
Effet émis par un client Société Générale Algérie retourné impayé	2 200	Jour échéance effet
Effet remis à l'encaissement par un client Société Générale Algérie retourné impayé	1 200	Jour échéance effet
ESPECES	Commissions DZD HT	Date de valeur
VERSEMENTS		
Versement espèce dans l'agence domiciliaire (titulaire ou tiers)	Gratuit	J + 1
Versement espèce effectué dans une autre agence Société Générale Algérie (titulaire ou tiers)	0,1% (Min. 1 000, Max. 10 000)	J + 1
RETRAITS		
Retrait espèce auprès de l'agence domiciliaire pour tout montant	Gratuit	J - 1
Retrait espèce aux guichets d'une autre agence Société Générale Algérie	Gratuit 1 000 si retrait > 50 000	J - 1
Mise à disposition dans une autre agence Société Générale Algérie	1 200	Veille calendrier jour d'exécution

4 | VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

COMMISSIONS DIVERSES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Domiciliation Import Marchandises	3 000	Jour de domiciliation
Domiciliation Import Services	3 000	Jour de domiciliation
Domiciliation Export	3 300	Jour de domiciliation
Annulation Domiciliation	Gratuit	/
Transfert en exécution de tous types de règlements (y compris transfert de dividende) et opération de change commercial	0,25% avec min. 2 500 + 2 500 de frais de swift + 0,10% sur le montant du transfert (Commission due réglementairement à la BA, taux actuellement en vigueur)	Date de valeur du transfert
Rapatriement en exécution de tous types de règlements	2 000	Jour de rapatriement
Commission sur rapatriement de fonds - Opérations courantes et non courantes	1% max. pour les opérations de change sur Euro et USD 1,25% max. pour les opérations de change sur autres devises	J - 1
Encaissement de chèque à l'étranger	1 500 + frais de courrier + frais de correspondant	Jour de traitement
CRÉDIT DOCUMENTAIRE	Commissions DZD HT	Date de valeur
IMPORT		
Ouverture d'un crédit documentaire	3 000 + 2 500 frais de Swift	J - 1
Modification ou annulation	3 000	J - 1
Engagement CREDOC à vue ou avec différé de règlement	0,25% par trimestre mobile indivisible sur le montant provisionné avec min. 2 500 0,65% par trimestre mobile indivisible sur le montant non provisionné avec min. 2 500	J - 1
Levée de document si conforme	Gratuit	J - 1
Frais de correspondant	Selon les conditions du correspondant	Date de règlement
Rémunération de la provision sur crédit documentaire	Selon les conditions réglementaires	Jour de la constitution de la provision + 30 jours
EXPORT		
Confirmation	Taux négocié selon risques pays et banque (min. 8 500 / Trim.)	J - 1
Notification de l'ouverture	5 000	J - 1
Modification ou annulation	5 000 + 4 500 frais Swift	J - 1
Annulation d'un crédit documentaire confirmé	6 000 + 4 500 frais Swift	J - 1
Examen et envoi des documents	5 000	J - 1

REMISE DOCUMENTAIRE	Commissions DZD HT	Date de valeur
IMPORT		
Ouverture d'une remise documentaire	Gratuit	J - 1
Commission d'acceptation	3 000	J - 1
Modification /Annulation	Gratuit	J - 1
EXPORT		
Ouverture d'une remise documentaire	5 000	J - 1
Modification	5 500	J - 1
Annulation	2 500	J - 1
Envoi de documents à la banque du tiré	0,1% (min. 1 000) + frais de courrier	J - 1
Avis de sort	3 000 + 4 500 de frais de swift	J - 1
GARANTIES INTERNATIONALES - ÉMISSION D'UNE GARANTIE OU D'UNE STANDBY	Commissions DZD HT	Date de valeur
Lettre de crédit	0,25% par trimestre mobile indivisible sur le montant provisionné avec min. 2 500 0,65% par trimestre mobile indivisible sur le montant non provisionné avec min. 2 500	J - 1
Frais de réémission d'une garantie contre garantie par une banque étrangère de premier ordre	Selon risque de contrepartie	Perception des frais par la banque contre garantie
Virement devise ordonné sur autre banque par compensation	1 100	J - 1
Dossier introduit par Société Générale Algérie auprès de la Banque d'Algérie pour le compte du client	Selon la nature et la complexité du dossier (min. 10 000)	J - 1
Allocation en devises pour missions professionnelles à l'étranger	5 000 / An pour constitution du dossier + 1 000 par personne	J - 1

5 | VOS FINANCEMENTS

VOS FINANCEMENTS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Frais d'étude de dossier de crédit	PME: 150 000 Grandes Entreprises: 200 000	J - 1
Introduction d'une Demande de Concours Ponctuels -DCP-	1% (Min. 5 000, Max. 50 000)	J - 1
Prise de garantie	Gratuit	/
Crédit Moyen Terme	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	J + 1
Financement leasing	Simulation de gré à gré selon montant et durée	J + 1
Découvert autorisé	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	/
Crédit Spot (mobilisable par tirage billets à 90 jours max)	De gré à gré (selon montant/ durée) + 2 000 / Mobilisation	/
Intérêts débiteurs sur compte (non autorisé)	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	Jour de l'exécution
Frais sur dépassement solde	580 / Opération Max. 2 900 / Jour	J - 1
Escompte* sur traite	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	Jour de l'exécution
Avance sur facture ou sur marché (Max 90 jours)	Taux de base Société Générale Algérie+ Marge + 3 000 par avance	Jour de l'exécution
Actes préétablis sur cautions	4 000	Jour de l'exécution
Actes établis par Société Générale Algérie sur cautions	6 500	Jour de l'exécution
Avals	3 500	Jour de l'exécution
Caution / aval provisionnée à 100%	1% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. 2 500)	J - 1
Caution / aval provisionnée partiellement	2% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. de 2 500)	J - 1
Caution / Aval non provisionnée	4% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. de 2 500)	J - 1
Commission de gestion (tous types d'engagement)	0,75% sur le montant total des lignes consenties PME: min. 50 000 et max. 250 000 Grandes Entreprises: min. 50 000 et max. 300 000	J - 1
Commission de non-utilisation sur Crédit Moyen Terme	1% du montant du crédit consenti Commission prélevée par trimestre et calculée sur le restant non utilisé	J - 1
Pénalité échéances impayée	Crédit à moyen terme : Taux contractuel + Marge + 5 000 de frais Avances sur factures et crédit Spot : Taux contractuel + Marge + 5 000 de frais	J - 1
Dossier simplifié (prov. À 100%)	0,1% (Min. 15 000, Max. 100 000)	J - 1

* Le nombre de jours calculé pour l'escompte est égal au nombre de jours séparant la date d'escompte de la date d'échéance + un (1) jour de banque

6 | VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS

DÉPÔTS EN DEVISES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Compte devise à vue et à terme (min. 3 mois)	Taux fixé trimestriellement par la Banque d'Algérie	/
DÉPÔTS EN DINARS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Dépôts à terme et Bons de Caisse	Rémunération en fonction des conditions du marché*	/
AUTRES SERVICES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Opposition sur Bons de Caisse	5 000 / Bon	J - 1
Remboursement anticipé des Bons de Caisse	Indemnisation de rupture : 1% de moins sur taux de la période courue	/

* Les intérêts sont servis semestriellement et leurs taux sont progressifs par paliers de montants

7 | FRAIS DIVERS

FRAIS DIVERS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Fax ou téléphone sur le territoire national	100 / Page ou appel	J - 1
Fax ou téléphone sur l'international	500 / Page ou appel	J - 1
Photocopies	50 / Feuille	J - 1
Recherche de document (moins d'un an)	500 / Dossier	J - 1
Recherche de document (plus d'un an)	1 000 / Dossier	J - 1
Location d'une boîte à courrier	2 500 / An	J - 1
Duplicata de document d'immatriculation Leasing	2 000 / Demande	J - 1

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE À VOTRE SERVICE

Votre chargé d'affaires au Centre d'Affaires

La Société Générale Algérie a inscrit parmi ses axes stratégiques la poursuite de son action commerciale à destination des Entreprises, en apportant son soutien notamment pour la mise en place d'une politique qui s'articule autour d'une force de vente spécialisée, d'un dispositif commercial de distribution dédié, d'une offre de produits et services personnalisée et adaptée.

Flyers et dépliants de nos produits à disposition dans votre agence

Conçus pour vous, les flyers et les dépliants présentent les différents produits et services que Société Générale Algérie met à votre disposition.

Internet SogeC@shNET

Vous pouvez consulter vos comptes, télécharger vos données bancaires, réaliser vos virements.

MESSAGI PRO SWIFT

MESSAGI PRO SWIFT envoie par SMS et par e-mail les informations relatives au suivi de tout crédit documentaire.

GLOSSAIRE

A

Autorisation de prélèvement

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation.

C

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Ce dernier doit contenir :

- La dénomination de chèque, insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée ;
- Le nom de celui qui doit payer (tiré) ;
- L'indication de la date et du lieu où le chèque est créé ;
- La signature de celui qui émet le chèque (tireur).

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte de dépôt dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit

interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements) sur son compte.

Convention de compte de dépôt

Contrat signé entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

Compte commercial ou compte courant

Compte ouvert en faveur des entreprises publiques ou privées de droit algérien dans le cadre de leur activité. C'est un compte à vue, il abrite toutes les opérations de versements et de retraits et peut enregistrer des opérations de crédit bancaire.

Compte CEDAC pour clientèle d'entreprises

Compte en dinars convertibles ouvert au profit des entreprises étrangères ainsi qu'aux salariés étrangers travaillant en Algérie quelque soit le lieu de leurs résidences.

Il permet des retraits en monnaie nationale ainsi que des transferts de fonds vers l'étranger à l'appui de dinars convertibles. Il ne peut en aucun cas présenter de solde débiteur.

Compte INR (Intérieur Non Résident)

Compte en dinar algérien ouvert en faveur des entreprises étrangères non résidentes établies à l'étranger, au titre des contrats conclus avec les entreprises de droit algérien et des ambassades étrangères accréditées en Algérie. Le compte ne doit jamais se trouver en situation débitrice.

Crédit documentaire

Opération par laquelle la banque agissant pour le compte d'un de ses clients, importateur, s'engage jusqu'à une date déterminée, suivant les modalités d'exécution convenues et contre remise de documents spécifiés à régler, à un tiers exportateur ou prestataire étranger, la contre valeur des marchandises expédiées ou de la prestation effectuée.

D

Domiciliation Import ou Export

C'est une formalité administrative qui a pour objet d'identifier par immatriculation une transaction commerciale par un suivi physique et financier au regard des dispositions prévues par la réglementation du commerce extérieur et des changes..

E

Effet de commerce

Titre négociable représentant une créance de somme d'argent stipulée à court terme. Les effets de commerce à utilisation courante sont la lettre de change, le billet à ordre et le chèque.

Endos de chèque (ou Endossement)

Formalités pour l'encaissement d'un chèque, le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part.

I

Intérêts débiteurs

Montants calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

L

Leasing

Opération commerciale et financière réalisée par les banques et établissements financiers/sociétés de crédit bail légalement habilitées avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou morales de droit privé et dont l'objet est la location avec option d'achat

d'un bien meuble ou immeuble à usage professionnel ou fonds de commerce ou établissement artisanal.

O

Opposition chèque(s) / chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque / chéquier ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire de ce(s) chèque(s) / chéquier(s).

R

Remise documentaire Export

Opération par laquelle l'exportateur (le tireur) par l'intermédiaire de sa banque transmet un jeu de documents à l'importateur étranger (le tiré) en contrepartie d'un règlement d'une marchandise exportée

Remise documentaire Import

L'encaissement documentaire ou remise documentaire est une opération par laquelle une Banque, sur instruction de son client exportateur, se charge du règlement auprès de l'importateur (tiré) par l'intermédiaire de sa Banque contre remise d'un certain ensemble de documents commerciaux. C'est donc un moyen de paiement et de financement.

V

Virement ARTS (Algerian Real Time Settlement) urgent

Virement échangé en interbancaire à J (date d'exécution). Il s'exécute soit à la demande du client ou pour tout montant supérieur ou égal à 1 000 000 DZD sans la demande du client.

Virement ARTS (Algerian Real Time Settlement) non urgent

Virement échangé en interbancaire à J+1 (J, date d'exécution).

Vir Express

Service qui permet de réaliser des virements multiples de masse.

COMMENT RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS ?

La Société Générale Algérie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Le centre d'affaires : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Chargé d'Affaires ou du Responsable de votre Centre d'Affaires.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement au centre d'affaires, par téléphone, par lettre, par Courriel ou par télécopie.

Le service qualité

Toujours dans le souci de mieux répondre à vos besoins, la Société Générale Algérie met à votre disposition le service qualité.

Pour toute requête, vous pouvez vous adresser à notre service et nous envoyer un courrier, télécopie ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Qualité

Résidence El Kerma, 16 105, Gué de Constantine
BP 55 - Birkhadem
Tél. : 021 45 11 55
Fax : 021 45 14 12
Email : sga.info@socgen.com

|
À VOS CÔTÉS
|

pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

